

DIAMM raconté par le Pr Israël Nisand, l'un de ses créateurs

Le Pr Israël Nisand collabore, depuis la création de DIAMM, avec les ingénieurs de Micro6 pour faire évoluer cette solution. C'est donc tout naturellement que nous lui donnons la parole pour qu'il explique en quoi elle est l'outil incontournable de gestion et d'organisation d'un service de gynécologie-obstétrique moderne. Son évolutivité est-elle réelle ? Ses fonctionnalités répondent-elles au plus près aux besoins des professionnels de santé ? L'optimisation du temps et des ressources de ces unités de soins est-elle avérée ?

>> Propos recueillis par Bruno Benque

DSIH : Le service de gynécologie-obstétrique que vous dirigez au CHU de Strasbourg utilise DIAMM depuis 1989. Avez-vous été à l'origine de cette solution ?

Pr Israël Nisand : À l'origine, peut-être pas... mais j'ai effectivement participé à son développement et à son évolution. Jean-Pierre Musse, le créateur de Micro6, m'avait aidé en 1989 sur un besoin ponctuel, et notre collaboration a commencé. Devant la complexité et l'évolutivité de la gynécologie obstétrique, il m'a proposé de développer DIAMM, constructeur de dossier médical universel, avec lequel nous avons créé le dossier mère-enfant. D'année en année, nous avons enrichi ce dossier et apporté toujours plus de fonctionnalités à DIAMM. C'est pourquoi cette solution est aujourd'hui adaptée aux besoins des services de gynécologie-obstétrique modernes.

DSIH : Quels sont les apports de DIAMM pour les praticiens ?

Pr I. N. : DIAMM est très adaptatif et très souple. Il a profondément changé nos pratiques au fil du temps et nous permet de gagner du temps tout en optimisant nos ressources. Nous avons, par exemple, totalement supprimé le dossier papier dans notre service, et



Le Pr Israël Nisand est le chef du pôle de gynécologie obstétrique au CHU de Strasbourg depuis 2002, après avoir fait ses études de Médecine à Strasbourg et exercé la fonction de Chef de Service Gynécologie obstétrique au CH de Poissy. Il est l'auteur d'un rapport sur « L'IVG en France », remis en février 1999 à Martine Aubry et est élevé au grade de chevalier de la légion d'honneur en 2000. Il a proposé, en 2003, que le clonage reproductif soit reconnu comme étant un crime contre l'humanité, hormis pour les cas de clonage thérapeutique. Il a revu ses positions depuis, suite aux progrès scientifiques et éthiques relatifs au clonage reproductif.

« La fonction médiatique du service est totalement assumée par DIAMM. »

nous sommes à la fois plus réceptifs et plus réactifs dans nos relations avec les professionnels de santé de ville ou les patients. Concrètement, lorsqu'une patiente se présente en consultation, son profil est automatiquement renseigné dans DIAMM et nous pouvons immédiatement évaluer ses besoins pour les hospitalisations futures. Nous avons ainsi pu supprimer les risques d'erreur d'identité et épurer notre organisation. Une deuxième fonctionnalité importante concerne le poste de secrétariat. La fonction médiatique vers les correspondants ou les patients est intégralement assumée par DIAMM.

DSIH : Quels en sont les effets dans la pratique ?

Pr I. N. : Dans toutes nos spécialités, la gynécologie, l'obstétrique, mais aussi la médecine foetale, la présence de « DIAMM en production » se matérialise par la mise en forme automatique de documents structurés comprenant les informations saisies par les praticiens ou les sages-femmes au cours de leurs consultations, mais aussi tout au long de la prise en charge des patientes. Il ne leur reste plus, une fois le document produit, qu'à le valider pour que les secrétaires les remettent à la patiente ou les trans-

mettent au correspondant. C'est ainsi que DIAMM est l'outil principal utilisé par les professionnels de santé du service à chaque étape du suivi des patientes.

« Un seul logiciel nous permet de faire fonctionner les deux sites de notre service. »

DSIH : Ces fonctionnalités sont-elles accessibles à tous les professionnels du service ?

Pr I. N. : Non. Seuls les praticiens et les sages-femmes peuvent renseigner les données liées aux patientes. Il est à noter, par ailleurs, que les sages-femmes disposent chez nous des mêmes droits d'accès que les médecins de DIAMM. Avec l'obligation qui est la leur de s'identifier dès qu'ils sont susceptibles de l'utiliser, les critères de qualité relatifs à la confidentialité des données patients s'en trouvent renforcés. Toutes les composantes de notre activité y sont soumises, à l'exception de l'unité de fécondation in vitro dont les contraintes réglementaires sont plus étendues. Lorsque Micro6 aura apporté l'évolution nécessaire à DIAMM sur ce point de détail, nous n'aurons besoin que de ce logiciel pour fonctionner de manière complète et optimisée.

DSIH : Avez-vous évalué le rapport performance/coût de DIAMM ?

Pr I. N. : Je ne pourrais personnellement pas répondre précisément à cette question, mais il est clair que notre structure fait l'économie de postes de secrétaires sur sa pratique documentaire. D'autre part, notre service étant implanté sur deux sites distants de cinq kilomètres, les difficultés liées au transfert des patientes d'une entité à l'autre sont éliminées grâce à l'apport de DIAMM dans les flux d'informations. Via le portail du CHU, les praticiens et les sages-femmes peuvent ainsi consulter le dossier de n'importe quelle patiente depuis l'un des deux sites, mais également à partir de chez eux. La confidentialité des données est assurée par un cryptage au niveau du portail, et l'accès au système est non seulement sécurisé, mais aussi tracé en temps réel.

DSIH : DIAMM comprend-il des fonctionnalités statistiques ?

Pr I. N. : Nous pouvons effectivement exploiter toutes sortes de données avec cette solution. Les informations sont manipulables à loisir pour que nous puissions observer et analyser notre activité par structure, par période, voire par praticien. Cette fonctionnalité nous est très utile pour l'analyse de nos pratiques ou la recherche. Il est important, par exemple, d'évaluer le taux de césariennes pratiquées par chaque médecin. Cette variable, comme beaucoup d'autres, nous renseigne sur la qualité médico-économique de notre activité.

« Des évolutions prochaines vers la reconnaissance vocale et les rendez-vous par SMS seront bientôt disponibles. »



DSIH : Quelles sont les évolutions à prévoir prochainement dans DIAMM ?

Pr I. N. : La première évolution qui me vient à l'esprit concerne la pratique documentaire du service d'anatomopathologie dans le cadre des prélèvements effectués sur des patientes présentant

un cancer du sein. Nous devons aujourd'hui ressaisir les informations de chaque patiente, ce qui mobilise, pour chacune d'entre elles, l'intervention d'une secrétaire pendant une demi-heure. Nous souhaiterions que ce service, et celui de pédiatrie, soit équipé de DIAMM pour nous permettre de pratiquer de la même manière dans l'ensemble de la structure. Nous avons, d'autre part, demandé à Micro6 d'intégrer des fonctionnalités comme la reconnaissance vocale ou la transmission automatique de SMS aux patientes la veille de leur rendez-vous, afin de limiter le nombre des consultations perdues par une information insuffisante. Ces évolutions seront bientôt mises à notre disposition pour faire de DIAMM un outil toujours plus complet et adapté tant à nos pratiques qu'à nos besoins.